



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers au 30 avril 2019

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

6.1.2.1. Acceptation des dépenses à payer à même la réserve du fonds environnemental

6.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

6.1.4. Demande d'aller en appels d'offres

6.1.4.1. Fourniture, transport et levée des conteneurs dans les écocentres de la MRCDL

6.1.4.2. Analyse des piézomètres

6.1.4.3. Transport des matelas

6.1.4.4. Broyage de la biomasse

6.1.4.5. Service d'entretien ménager

6.1.5. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

6.2. Ressources humaines

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération

8. ENVIRONNEMENT

9. COMMUNICATION

10. INFORMATION

10.1. Rapport du directeur général

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

R.3737
19.05.15

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2019

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par M. René Pelletier, il est résolu :

R.3738
19.05.15

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.2. Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 avril et 1^{er} mai 2019

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Daniel Charrette, il est résolu :

R.3739
19.05.15

De ratifier et d'accepter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 avril et du 1^{er} mai 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

4. CORRESPONDANCES

Résolution d'appui pour une demande de subvention au projet FARR ou autres dans la cadre du projet pilote pour accepter les sacs de plastique compostables au Complexe

- Municipalité de Lac Saguay
- Municipalité de L'Ascension
- Municipalité de Nominique
- Ville de Rivière-Rouge
- MRC des Laurentides
- MRC d'Antoine-Labelle

Résolution pour une prolongation de l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- Municipalité de Lac Saguay
- Municipalité de L'Ascension
- Municipalité de Nominique
- Ville de Rivière-Rouge
- Municipalité La Macaza
- MRC des Laurentides

MRC des Pays-d'en-Haut (appui – MRC du Granit – Utilisation des sacs compostables pour les lieux de compostage)

MRC des Pays-d'en-Haut et Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, (communiqué conjoint annonçant le non-renouvellement de l'entente intermunicipale par la MRCPDH)

Adoption du règlement # 44 – Emprunt pour l'achat d'un tamiseur

- Municipalité de L'Ascension
- Municipalité de Lac Saguay

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2016-2020

5.1.1. Bulletins des déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la collecte municipale. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

5.2.1. Projet-pilote – Utilisation de sacs compostable

Considérant que lors de la dernière séance la résolution R.3719 19.03.20 a été adopté pour que la RIDR demande une subvention au programme FARR;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le demandeur pour la demande de subvention au Programme FARR dans le cadre du projet-pilote : Projet de recherche sur les émissions d'odeurs liées au compostage de résidus alimentaires collectés en sacs de plastique compostable, afin de limiter les délais;

Considérant que lors de cette même séance la résolution stipulait également, que le projet-pilote serait réalisé à condition d'aller chercher du financement dans le programme FARR ou autres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Considérant que cette étude permettrait de démontrer au ministère, si réellement il y a un impact d'odeur lors de l'utilisation de sacs en plastique compostable;

Considérant que les résultats de l'étude serviront au MELCC comme données scientifiques fondées sur des tests réels afin d'orienter les lignes directrices concernant les sites de compostage pour l'usage des sacs.

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Steve Perreault, il est résolu :

R.3740
19.05.15

Que la MRC des Laurentides demande la subvention au Programme FARR afin de limiter les délais, si advenant une réponse positive, la MRC des Laurentides mandatera la RIDR pour exécuter le projet. Si la réponse s'avère négative, les sommes seraient prises à même le poste honoraire professionnel, considérant que le projet-pilote à la RIDR permettrait à l'ensemble des villes et municipalités membres de la Régie, ainsi que l'ensemble du Québec de profiter de cette étude. Que cette étude permettrait de démontrer au ministère, si réellement il y a un impact d'odeur lors de l'utilisation de sacs en plastique compostable.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3. Renouvellement de l'entente intermunicipale

5.3.1. Communiqué – MRCPDH

Le 14 mai 2019, la MRC des Pays-d'en-Haut a annoncé officiellement qu'elle ne renouvellera pas son entente avec la RIDR.

5.3.2. Prolongation de l'entente

Considérant que la MRC des Pays-D'en-Haut n'a pas répondu à la demande concernant la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2020.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

R.3741
19.05.15

De maintenir la date du 10 avril 2020 comme date d'échéance et continuer les démarches afin de renouveler la nouvelle entente avec les 6 membres restants, soit : la MRC des Laurentides, les municipalités de L'Ascension, La Macaza, Lac Saguy, Nomingue et Rivière-Rouge.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3.3. Nomination d'un comité

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut a informé la Régie par communiqué qu'elle ne renouvellera l'entente.

Considérant que l'entente vient à échéance le 10 avril 2020.

Considérant que les parties doivent signer et déposer l'entente au MAMH au moins deux mois avant la date d'échéance pour la publication dans la Gazette officielle du Québec, pour la mise en vigueur.

Sur une proposition de M. Luc St-Denis, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :



R.3742

No de résolution
ou annotation 19.05.15

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

De nommer les personnes suivantes sur les comités respectifs :

Comité technique	Sous-comité
Louise Chartrand	Francine A. Bélisle
Étienne Gougoux	Robert Bergeron
Nicolas Joly	Pascale Blais
Nancy Pelletier	Louise Chartrand
Marc Forget	Denis Charette
Marlène Perrier	Étienne Gougoux
Rose-Marie Schneeberger	Nicolas Joly
	Marc L'Heureux
	Steve Perreault
	Marc Forget
	Marlène Perrier
	Rose-Marie Schneeberger

qui aura pour mandat, notamment d'effectuer la transition suite au départ d'un membre, de bien comprendre les enjeux du renouvellement de l'entente, d'assurer la communication pour la région qu'il représente (MRC), de proposer des ajustements à la nouvelle entente selon l'offre de service souhaitée, d'évaluer au besoin de nouveaux services à mettre en place et de faire des recommandations au conseil d'administration de la Régie et de nommer Me Joanne Coté, de Prévost, Fortin, D'Aoust à titre de juriste pour réviser le projet d'entente et finaliser le document.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.4. Suivi, PGMR conjoint 2021-2028

Considérant que le 16 janvier 2019, la résolution R.3705.19.01.16 a été adoptée pour confirmer le délai maximal pour octroyer ou non le mandat à la RIDR pour la coordination et la rédaction du PGMR

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par Mme Gisèle Dicaire, il est résolu :

D'envoyer une offre de service global, aux 3 MRC de notre territoire, soit la MRC D'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, afin d'offrir nos services pour la coordination et la rédaction du prochain PGMR.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers 30 avril 2019

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 30 avril 2019.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

R.3743
19.05.15



R.3744

No de résolution
ou annotation
19.05.15

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 1 mars au 3 mai 2019:

- Des chèques numéro 13560 à 13624 pour un montant total de 830 173,20 \$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 545 767,83 \$;
- Les salaires pour les périodes de 11 à 19 du 25 février au 3 mai 2019, totalisant la somme de 74 427,33 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 1 450 368,36 \$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.


Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds Environnemental

- #13566, WSP Canada Inc. : Pièce pour torchère : 475,28 \$
- #13609, WSP Canada Inc. : Rapport annuel réclamation de GES, LET : 500,37 \$

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période du 1 mars au 3 mai 2019 pour la somme de 975,65 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

6.1.3.1. Acquisition d'un tamiseur rotatif

Dans le cadre de l'appel d'offres S2019-101, envoyé sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec, pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif neuf ou usagé avec moins de 100 heures. L'ouverture a eu lieu, mercredi le 01 mai 2019, à 10 h 02, au bureau de la Régie.

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Construction A.R. Laprade Ltée	161 999,78 \$

Après étude et analyse de la conformité de la soumission reçue.

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :



R.3746

No de résolution
ou annotation 19.05.15

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

D'octroyer le contrat à la compagnie Construction A.R. Laprade Ltée pour un montant total de 161 999,78 \$, ce montant inclut toutes les taxes applicables. Cet appel d'offres se transforme en contrat légal, le tout conditionnel à l'acceptation du règlement # 44 décrétant un emprunt de cent cinquante mille dollars (150 000,00\$) pour l'achat d'un tamiseur rotatif neuf ou usagé de moins de 100 heures d'utilisation, année 2019, de marque Roto-Screen, modèle R-600 ou son équivalence.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Demande d'aller en appels d'offres

6.1.4.1. Fourniture, transport et levée des conteneurs dans les écocentres de la MRCDL et Lac-des-Seize-Îles

Considérant que le contrat pour la fourniture, le transport et la levée des conteneurs vient à échéance le 31 décembre 2019

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

D'aller en appel d'offres pour une période de un (1) an en incluant deux (2) années optionnelles, une année à la fois.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.2. Analyse des piézomètres

Considérant que le contrat pour les analyses des piézomètres et puits d'observation vient à échéance le 31 décembre 2019

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :

D'aller en appel d'offres pour une période de un (1) an en incluant deux (2) années optionnelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.3. Transport des matelas

Considérant que le contrat pour le transport des matelas pour la disposition vient à échéance le 31 décembre 2019

Sur une proposition de M. Francine A. Bélisle, appuyée par Mme Monique Monette-Laroche, il est résolu :

D'aller en appel d'offres pour une période de un (1) an en incluant deux (2) années optionnelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.4. Broyage de la biomasse

Considérant que le contrat pour le broyage de la biomasse est venu à échéance le 31 décembre 2018

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.3747
19.05.15

R.3748
19.05.15

R.3749
19.05.15



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

R.3750

No de résolution
ou annotation

19.05.15

D'aller en appel d'offres pour une période de un (1) an en incluant deux (2) années optionnelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.5. Service pour l'entretien ménager

Considérant que le contrat pour le service de l'entretien ménager vient à échéance le 31 décembre 2019

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

R.3751

19.05.15

D'aller en appel d'offres pour une période de un (1) an en incluant deux (2) années optionnelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.6. Carburant

Point reporté.

6.1.4.7. Fourniture, levée et transport des conteneurs pour les matières recyclables

Considérant que le contrat pour la fourniture, levée et transport des conteneurs pour les matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2019

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par Mme Kathy Poulin, il est résolu :

R.3752

19.05.15

D'aller en appel d'offres pour une période de un (1) an en incluant deux (2) années optionnelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.5. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27)* a été sanctionné le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et les villes, la régie doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :



R.3753

No de résolution
ou annotation 19.05.15

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

D'adopter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.6. Radiation d'une mauvaise créance

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

De radier une facture de septembre 2018 de Mme Geneviève Lauzon, de Labelle, pour un montant total de 51,48 \$ et de mettre inactive cette cliente.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. Ressources humaines

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération au 31 mars 2019

8. ENVIRONNEMENT

9. COMMUNICATION

10. INFORMATION

10.1. Rapport du directeur général

- Annulation de la journée verte
- Visite du Collège Laurentien, Val-Morin
- Visite des patrouilles vertes 2019, Régie Intermunicipale des Trois Lacs accompagné par une représentante de la MRC des Laurentides
- Confirmation de la subvention Emploi Canada été 2019, au montant de 4 800 \$
- Horaire d'ouverture pour la collecte municipale et les écocentres
- Dépôt du rapport annuel 2018
-

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

Aucune assistance.



No de résolution
ou annotation
19.05.15

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Céline Beauregard propose la levée de la séance à 20 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité


Robert Bergeron

Président


Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier